

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES
NOTE DE SYNTHÈSE
BUDGET PRIMITIF 2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1- Les Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général (chap. 11)

Ce chapitre en légère diminution par rapport au budget primitif 2025 pour s'établir à 1.448.481 € (moins 7.773€).

Les dépenses d'énergie électricité seront en diminution pour l'électricité (nouveau marché au 01/01/2026) : 200.000€.

Les dépenses de carburant stables par rapport au prévisionnel 2025 qui avait été estimé largement. Le renouvellement du parc en véhicules électriques nous permettra d'atténuer l'augmentation des prix du carburant. 25.000€.

Les dépenses de gaz seront en augmentation pour tenir compte du réalisé 2025. 60.000€.

Le budget alimentation sera stable malgré l'inflation. 160.000€.

Le budget fêtes et cérémonies sera en légère diminution. 100.000€.

Le personnel communal (chapitre 012)

Depuis 2024, la prime d'assurance du personnel (obligation comptable) d'environ 135.000€ a été intégrée à ce chapitre.

En 2026, il faudra à nouveau tenir compte dans les dépenses de la prise en charge obligatoire par la commune de 50% de la cotisation prévoyance pour l'ensemble des agents (environ 15.000€) à laquelle s'ajoutera la participation obligatoire pour la mutuelle des agents (20.000 €).

De plus, une nouvelle augmentation significative des cotisations sociales patronales est prévue.

Il faut toujours tenir compte des reclassements réglementaires, avancements d'échelon et de grade ainsi que l'effet GVT.

Le prévisionnel budgété en 2026 sera donc de 3.617.200 € (soit une augmentation de 54.200 €).

Charges de gestion courante (chapitre 65)

Après la baisse de 60.000€ depuis 2024, ce chapitre sera en hausse de 12.000 € au prévisionnel de 2026 pour atteindre 522.087 €.

La subvention au CCAS sera de 63.620,72 € (+ 7.073€).

La subvention à l'OGEC Saint Andéol sera en hausse (plus d'effectifs camarétois et hausse du coût moyen des élèves du public en 2025) : 93.391,86€ (+15.000€).

Les indemnités de fonctions des élus sont en légère hausse à 115.000 € (+2.000€),
La formation des élus diminue à 3.000€ (- 4.000€).

Les subventions aux associations seront de 83.000 € (- 7.000 €).

Les contributions aux divers syndicats restent stables.

Atténuation de produits (chapitre 014) et charges financières (66)

La contribution au FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) devrait avoisiner les 95.000 € (-5.000€).

Les dépenses prévisibles liées aux **intérêts d'emprunt** (chapitre 66111) seront de 23.200,00 € contre 27.547,14 € au réalisé de 2025.

**Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement seront de
6.133.339,06 € (+25.367 € par rapport à 2025)
(Dont un virement à la section d'investissement de 232.276,63 €)**

2- Les Recettes de fonctionnement

L'essentiel des recettes communales est constitué par le produit fiscal : **chapitre 73**.

Les taux communaux resteront **identiques** aux années antérieures soit :

- **20.80% pour la taxe sur le foncier bâti,**
- **57.11% pour le foncier non bâti.**

Ces taux sont dans la moyenne (nationale et départementale de la strate).

Ainsi, l'augmentation du produit fiscal ne devrait provenir que d'un « effet bases » lié à l'augmentation annuelle opérée par l'État.

La recette fiscale 2026 prévisionnelle est de 2.127.217,00 €.

Concernant les autres **recettes de fonctionnement** :

Le montant précis des dotations d'État (DGF, DSR) n'est pas connu à ce jour mais depuis 2021, la **commune ne perçoit plus la Dotation Globale de Fonctionnement**.
La Dotation de Solidarité Rurale devrait être de l'ordre de 85.000€.

Le montant de **l'attribution de compensation** versé par la communauté de communes sera stable à **2,15 millions €**.

Les remboursements des assurances (personnel et biens) et autres remboursements sont estimés à 90.000€.

Les diverses redevances occupation du domaine public : 45.000€.

Le produit des **loyers** et locations est estimé à 105.000€.

Le produit des services gérés en régie (restauration municipale, crèche, CLSH, salles communales...) : 425.000€.

La régie fêtes et cérémonies : 50.000€ (dont recettes Balade gourmande).

Les participations de nos co-financeurs (CAF, MSA) : 550.000€.

Les participations et subventions d'autres communes et collectivités territoriales : 20.000€.

La taxe additionnelle sur droits de mutation à titre onéreux que l'on peut envisager à 200.000,00 € pour 2026.

On peut donc envisager des recettes de fonctionnement de 6,13 millions d'euros.

SECTION D'INVESTISSEMENT

1-Les Dépenses d'investissement

Parmi les principales dépenses d'investissements à prévoir :

- Travaux sur les bâtiments publics : 222.962 €.
- Études AVPS / DCE Maison Bègue : 132.874 €.
- Travaux de voirie et réseaux divers : 254.423 € dont 82.800 € pour la reprise du chemin des Mulets.
- Aménagement et désimperméabilisation de la cour de la maternelle : 527.585 €.
- Extension réseau vidéoprotection : 81.132,00 € (reste à réaliser de 2025).
- Matériels techniques : 173.763 €.
- Mobilier, informatique et matériel scolaire : 4.800 €.
- Logiciel divers (CCAS, RH, crèche) : 28.716 €.
- Projet révision PLU (mise en compatibilité SCOT) : 17.314 €.
- Études schéma pluvial : 22.500 €.

Il faut aussi noter le montant de l'annuité en capital de la dette soit 171.500 €.

Au total, **les dépenses réelles d'investissement** inscrites au budget primitif 2026 devraient être de **1.621.682,76 € (restes à réaliser compris)**.

2-Les Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement proviennent :

- **Des ressources propres de la Commune** par l'affectation du résultat 2025 provenant de la section de fonctionnement soit **352.735,07 €**,
- **De la taxe d'aménagement** estimée à **20.000,00 €**,
- De la recette estimée due au titre du FCTVA: **216.000,00 €**,
- Des subventions obtenues et notifiées (dont RAR 2025) : **568.786,29 €**,
- De diverses opérations d'ordre entre sections pour un montant d'environ **195.322,80 € (dotations aux amortissements)**,
- **Du virement estimé de la section de fonctionnement** (chap. 021) : 232.276,63€ environ,
- **De l'excédent d'investissement 2025** : **36.561,97 €**.

Au total, les recettes d'investissement inscrites au budget primitif 2026 seront de **1.621.682,76 € (restes à réaliser compris)**.